



PREVENIR ET FAIRE FACE AU HARCELEMENT MORAL ET SEXUEL

PUBLIC

Manager
Service RH
Membres de la CSSCT

PREREQUIS

Aucun

MODALITES PEDAGOGIQUES

La pédagogie s'appuie sur des études de cas en support papier ou vidéo et des QCM permettant de vérifier l'acquisition.

Des situations concrètes sont créées avec une participation active de chacun, des exercices en sous-groupes pour favoriser la formulation, l'expression et la communication.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

Exercices
Questionnaire

OBJECTIFS DE LA FORMATION

S'approprier le cadre juridique du harcèlement moral
Identifier une situation de harcèlement ou d'agissements sexistes
Définir le harcèlement moral et les agissements qu'il recouvre
Mettre en œuvre les dispositifs et outils de prévention
Agir face à une situation de harcèlement moral et/ou sexuel

PROGRAMME

Notions juridiques du harcèlement moral

- Caractériser et définir le harcèlement moral
 - Cadre juridique définissant le harcèlement moral.
 - Les acteurs de la prévention et leurs obligations.
 - Différencier harcèlement moral et pression professionnelle.
 - Obligation de sécurité et de résultat de l'employeur en matière de harcèlement moral.
 - Responsabilité personnelle de l'harceleur.

Identifier les cas de harcèlement

Harcèlement moral

- Harcèlement ascendant, descendant et horizontal.
- Agissements s'apparentant à du harcèlement moral.
- Situations, environnements professionnels, organisationnels et culturels et méthodes managériales pouvant conduire à du harcèlement moral.

Harcèlement sexuel

- Définition juridique du harcèlement sexuel
- Quels éléments de preuve ?
- Aménagement des règles de preuve
- Précision sur la notion d'agissements sexistes au travail : quel est le cadre réglementaire

Réagir face à une situation de harcèlement

- Conduire un entretien avec un salarié qui se dit harcelé et avec un salarié présumé harceleur : écouter, accueillir les faits, comportements à adopter, erreurs à éviter.
- Analyser les faits, recueillir des éléments complémentaires.
- Les acteurs ressources : CSE, médecin du travail, médiateur.
- Protéger la victime.
- Solutions adaptées et mesures disciplinaires.
- Contentieux et sanctions applicables (civil, pénal et disciplinaire).
- Cas de recours ou alertes de plusieurs salariés.

Prévenir le harcèlement

- Mesures règlementaires : convention collective, règlement intérieur, rôle de l'employeur.
- Obligation de prévention et responsabilité des différents acteurs
- Outils de communication : chartes de comportement et de bonnes pratiques, code de bonne conduite, procédure de plainte et rôle du management.
- Travail sur l'organisation.
- Dispositifs de prévention et niveaux de prévention.



1 400 €HT
par groupe



10 participants
maximum par groupe



1 jour



Planification sur commande

N° déclaration d'activité
72 33 000 12 33
SIRET – 781843073
NAF – 8532Z
N° Qualiopi – 8575624

INFORMATIONS ET INSCRIPTION

Agnès VEDRENNE
a.vedrenne@afpiso.com
06 81 65 35 43

www.formation-maisonindustrie.com

Valérie VOLEAU
v.voleau@afpiso.com
06 85 70 62 67